

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 03/01/2022

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Déploiement de la campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans en Bretagne

Depuis le 22 décembre 2021, la vaccination contre la Covid-19 est ouverte à l'ensemble des enfants âgés de 5 à 11 ans pour les protéger et leur éviter toute forme grave et/ou prolongée de la Covid. La Haute Autorité de Santé souligne que « *près de 80 % des formes graves sont retrouvées chez des enfants sans comorbidités* ».

Dans le contexte épidémiologique actuel et au vu des données disponibles notamment sur son efficacité, la Haute autorité de Santé (HAS) considère que le bénéfice individuel de la vaccination est établi pour tous les enfants de 5 à 11 ans dans son avis formulé le 20 décembre 2021. Selon le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, la vaccination des enfants devrait également apporter un bénéfice collectif en permettant une diminution de la circulation virale et des contaminations intrafamiliales.

Dans l'ensemble des départements, des centres de vaccination se sont organisés pour proposer une offre de vaccination pédiatrique. Par ailleurs, les professionnels de ville (médecins et infirmiers sur prescription médicale) peuvent également administrer ce vaccin.

Quels vaccins peuvent-ils recevoir ?

Un vaccin spécialement dosé pour les enfants de 5 à 11 ans est disponible. Il s'agit de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech, qui est trois fois moins dosée que la forme adulte du vaccin.

Les enfants de 5 à 11 ans doivent recevoir deux doses de vaccins à trois semaines d'intervalle, sauf pour les enfants ayant déjà contracté la covid-19 qui ne doivent recevoir qu'une seule dose. A ce jour, les 5-11 ans ne sont pas concernés par la dose de rappel, de même que les 12-17 ans.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

Où se faire vacciner en Bretagne ?

Finistère			
Lieu de vaccination	Date d'ouverture de la vaccination des enfants	Plateforme de réservation	Contact téléphonique
Centre de vaccination de Brest	17 décembre, tous les jours (7jours sur 7)	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Quimper	22 décembre puis tous les mercredis	KELDOC	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Morlaix (Langolvas)	27, 28 et 29 décembre Puis à compter du 3 janvier : tous les mercredis et samedis	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Carhaix	28 décembre puis les mercredis en janvier	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Douarnenez	Semaine du 3 janvier (jours dédiés non encore définis)	KELDOC	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Châteaulin	Mi-janvier	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Saint-Renan	5 janvier, le mercredi et samedi	KELDOC	02 57 18 00 61

Côtes d'Armor			
Lieu de vaccination	Date d'ouverture de la vaccination des enfants	Plateforme de réservation	Contact téléphonique
Centre hospitalier de Lannion <i>(uniquement pour les enfants à risque de forme grave)</i>	15 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Maison médicale de garde du centre hospitalier de Saint-Brieuc <i>(uniquement pour les enfants à risque de forme grave)</i>	20 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre hospitalier de Dinan <i>(uniquement pour les enfants à risque de forme grave)</i>	Ouverture semaine du 27 décembre	Doctolib	-
Hôpital privé des Côtes d'Armor	A partir du 4/01, le mardi et vendredi uniquement pour les enfants à risque de forme grave A partir du 5/01, le mercredi pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave	Doctolib	-
Centre de vaccination de Saint Brieuc Beaufeuillage	A compter du 5 janvier les mercredis et samedis	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre de vaccination de Ploufragan (pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave)	22 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre vaccination de Pleumeur-Bodou <i>(pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave)</i>	27 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre vaccination de Loudéac <i>(pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave)</i>	10 janvier	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre vaccination de Dinan <i>(pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave)</i>	A compter du 8 janvier, le samedi	Doctolib	-
Centre vaccination de Rostrenen <i>(pour les enfants n'étant pas à risque de forme grave)</i>	A compter du 5 janvier	KELDOC	02 57 18 00 40

Ille-et-Vilaine			
Lieu de vaccination	Date d'ouverture de la vaccination des enfants	Plateforme de réservation	Contact téléphonique
Centre de vaccination de Vitré	15 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre hospitalier de Saint-Malo	20 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre de vaccination de Rennes – Malifeu	29 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre de vaccination de Redon	5 janvier	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre de vaccination de Saint-Malo	Début janvier (date à confirmer)	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre de vaccination de Combourg	Mi-janvier (date à confirmer)	Doctolib	08 05 69 08 21

Morbihan			
Lieu de vaccination	Date d'ouverture de la vaccination des enfants	Plateforme de réservation	Contact téléphonique
Centre de vaccination de Pontivy	15 décembre	KELDOC	09 74 19 99 63
Centre de vaccination de Lorient	18 décembre	KELDOC	02 97 06 97 94
Centre de vaccination de Vannes	17 décembre	Doctolib	02 97 01 99 56
Centre Hospitalier de Ploërmel	A partir de mi-janvier 2022	doctolib	02 97 01 99 56
Centre de vaccination d'Auray	A partir de mi-janvier 2022	doctolib	02 97 01 99 56
Centre de vaccination de Sarzeau	5 janvier 2022	doctolib	02 97 01 99 56
Centre de vaccination de Quiberon	A partir de mi- janvier 2022	doctolib	02 97 01 99 56
Centre de vaccination de Belle île	A partir de mi- janvier 2022	doctolib	02 97 01 99 56

Cette liste sera mise à jour régulièrement. En complément de cette offre en établissements et en centres de vaccination, **la vaccination peut être réalisée en cabinet de ville par les professionnels de santé libéraux** (médecins traitants ou pédiatres et IDE sur prescription médicale) pour ceux qui ont commandé des doses de vaccins pédiatriques.

Organisation de la vaccination des 5-11 ans

Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'un parent. Ils suivront une consultation pré-vaccinale systématique, réalisée nécessairement par un médecin qui permettra d'écarter les contre-indications et conduira à la prescription.

Il donc est important de se munir :

- de l'attestation d'autorisation parentale complétée. Elle est disponible sur [le site du Ministère des Solidarités et de la santé](#) ;
- de la carte d'assuré social à laquelle est rattaché l'enfant ;
- du carnet de santé de l'enfant.

Si l'enfant a déjà été infecté par la covid-19, se munir également d'une copie du certificat de test positif de plus de deux mois (PCR, antigénique ou sérologique).

La vaccination des enfants : [une FAQ disponible sur le site du ministère de la santé](#)

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

*liste sur www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Pfizer-BioNTech	Moderna
0 à 4 ans inclus		Mon enfant ne peut pas se faire vacciner		
5 à 11 ans inclus	Quelle que soit la situation de mon enfant →		✓ - Médecin traitant ou pédiatre (ou autre spécialiste) - Sur son lieu de soin - Centre de vaccination avec ligne pédiatrique (doses pédiatriques spécialement destinées aux enfants)	
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit la situation de mon enfant →		✓ - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - À l'école/Son lieu d'apprentissage - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Son lieu de soin	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		✓ - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin	
30 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		✓ - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin	✓ - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - À domicile - Mon lieu de soin (Si la première dose a été réalisée avec Janssen ou AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARNm)	✓ - Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination	✓ - Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

